

Loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement : ce que les maires doivent en retenir

AUTEUR ASSOCIÉ

Publié le 27/11/2025 à 11h24

Sujets relatifs :
Logement, Urbanisme, Décryptage juridique



SUR LE MÊME SUJET

- ▶ Transformer des bureaux pour doper la production de logements est désormais plus facile
- ▶ L'urbanisme va-t-il disjoncter ?...
- ▶ Congrès des maires : la crise du logement vaut bien deux présidents de l'AMF
- ▶ Décentralisation et simplification : Sébastien Lecornu sonde les parlementaires et élus locaux
- ▶ Le plan local d'urbanisme bioclimatique de Paris
- ▶ Municipales 2026 : face à la crise du secteur, des acteurs du logement partent en campagne
- ▶ A six mois des élections, quel regard les maires posent-ils sur l'état du logement social ?
- ▶ La hiérarchie des normes juridiques opposable aux documents d'urbanisme

SOYEZ LE PREMIER À RÉAGIR



© adobe stock

Publiée au journal officiel du 27 novembre, la loi du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement apparaît comme un texte patchwork, qui apporte de véritables innovations du droit de l'urbanisme dans six domaines distincts : la planification urbaine, la création d'un nouveau type de résidence pour répondre aux besoins d'emploi saisonnier, la densification des immeubles et lotissements existants, la sécurisation des autorisations d'urbanisme délivrées, le renforcement du pouvoir de police des maires face aux constructions illégales et le durcissement des règles du contentieux des autorisations d'urbanisme.

Même si celle-ci reste largement insuffisante pour répondre à la crise actuelle du logement, cette loi a pour vertu de prendre une direction d'intérêt général tendant à la simplification et à l'efficacité du droit de l'urbanisme. **Décryptage.**

Par Jean-Christophe Lubac, avocat-associé chez SENSEI-Avocats, expert en droit public et droit immobilier, mandataire en transaction immobilière



« La transition énergétique, c'est un pack, un vrai collectif »

Lire l'article >



Isabelle Patrier,
Directrice France
chez TotalEnergies

ESPACE ABONNÉ

LE COURRIER DES MAIRES
et des élus locaux



ABONNEZ-VOUS

CONSULTER LE MAGAZINE